

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 923

présenté par  
M. Bapt  
-----

**ARTICLE 20**

Après l'alinéa 75, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« III *bis*. – À la fin du premier alinéa de l'article L. 382-15 du même code, la référence : « l'article L. 380-1 » est remplacée par les mots : « la condition de résidence mentionnée à l'article L. 160-1 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.